

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(selon Directive 2001/58/CE)

ALKOR® PLUS 81044

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : ALKOR® PLUS 81044
Nom(s) chimique(s) : Acide acétique, éthyl ester
Formule globale : C₄H₈O₂
Poids moléculaire : 88
Numéro CE (EINECS) : 205-500-4
Numéro CAS : 141-78-6

1.2. Utilisation de la substance/préparation

Utilisations recommandées : - Détergents

1.3. Identification de la société/entreprise

Adresse : RENOLIT WATERPROOFING
INDUSTRIEPARK DE BRUWAAN 9
B- 9700 OUDENAARDE

Tel. : 3255339711

Fax : 3255319650

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Tel. : 80076767600 (Europe)
498945560321 (Europe)
FR: 33/1/45425959 (ORFILA)

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Acétate d'éthyle

Numéro CAS : 141-78-6
Numéro ID (Annexe I) : 607-022-00-5
Numéro CE (EINECS) : 205-500-4
Symboles : F, Xi
Phrases R : 11, 36, 66, 67
Concentration : >= 99,00 %

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Substance classée dangereuse selon la Directive 67/548/CEE.
- Facilement inflammable
- Effets principalement liés aux propriétés irritantes.
- Agit sur le système nerveux.



4. PREMIERS SECOURS

4.1. Inhalation

- Ecarter le sujet au plus tôt de la zone polluée, le transporter allongé, tronc relevé, dans un endroit calme, frais et bien aéré.
- Oxygène ou réanimation respiratoire si nécessaire.
- Médecin en cas de symptômes respiratoires ou nerveux.

4.2. Contact avec les yeux

- Rincer les yeux à l'eau courante pendant quelques minutes, en maintenant les paupières largement écartées.
- Ophtalmologue en cas de douleur persistante.

4.3. Contact avec la peau

- Laver la peau atteinte à l'eau courante.
- Vêtements propres.
- Médecin en cas de douleur persistante ou de rougeur.

4.4. Ingestion

Généralités

- Médecin pour avis.

Si le sujet est parfaitement conscient:

- Faire rincer la bouche, donner à boire de l'eau fraîche.
- Si le sujet présente des troubles nerveux, respiratoires ou cardiovasculaires: oxygène.

Si le sujet est inconscient:

- Gestes classiques de réanimation.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction appropriés

- Poudre
- Mousse, AFFF.
- CO₂
- Eau pulvérisée

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

- L'eau peut être inappropriée.

5.3. Risques particuliers

- Facilement inflammable (voir section 9).
- Formation de gaz/vapeurs dangereux en cas de décomposition (voir section 10).
- Les gaz/vapeurs plus lourds que l'air peuvent se déplacer au sol; ignition possible à distance.
- Explosion possible des gaz/vapeurs en mélange avec l'air.

5.4. Mesures de protection en cas d'intervention

- Faire évacuer toute personne non indispensable.
- Ne faire intervenir que des personnes entraînées, informées sur les dangers des produits et aptes.
- Porter un appareil respiratoire autonome dans tous les cas.
- Porter des survêtements anti-acide en intervention rapprochée.
- Protéger l'équipe d'intervention rapprochée à l'aide d'eau pulvérisée.
- Procéder à un nettoyage des équipements après intervention (passage sous la douche, enlèvement avec précaution, lavage et vérification).
- Porter des vêtements et équipements de pompiers ignifugés.

5.5. Autres précautions

- Si possible, évacuer les récipients exposés au feu, sinon les refroidir avec d'abondantes quantités d'eau.



- Approcher le danger dos au vent.
- Eviter de propager l'incendie en dirigeant l'agent extincteur en jet sur une nappe de liquide en feu.
- Après l'incendie, procéder rapidement à un nettoyage des surfaces exposées aux fumées pour limiter les dommages aux équipements.
- Comme pour tous les incendies, aérer et nettoyer les locaux avant de permettre leur réintégration.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles

- Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 5.
- Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.
- Si possible, sans exposer le personnel, tenter d'arrêter la fuite.
- Eliminer toute source d'ignition et ne provoquer ni flamme, ni étincelle.
- Ecarter les matériaux et produits incompatibles avec le produit (voir section 10).
- Approcher le danger dos au vent.
- Protéger l'équipe d'intervention à l'aide d'eau pulvérisée.
- Isoler la zone.
- Aérer les locaux.
- Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée.
- Couvrir de mousse le produit liquide répandu pour en freiner l'évaporation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols, ...).
- Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement.

6.3. Méthodes de nettoyage

- Si possible, endiguer les grandes quantités de liquide avec du sable ou de la terre.
- Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts ou dans les endroits confinés.
- Enlever le produit avec un absorbant inerte (sable, kieselguhr, vermiculite, ...).
- Mettre le tout dans un récipient fermé, étiqueté et compatible avec le produit.
- Stocker le produit récolté dans un endroit sûr et isolé .
- Pour l'élimination, se référer à la section 13.
- Nettoyer abondamment l'emplacement à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

- Effectuer les opérations industrielles en vase clos.
- Effectuer les manipulations à petite échelle sous hotte aspirante.
- Opérer dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas utiliser des outils provoquant des étincelles.
- Prévenir les effets de la décomposition du produit au contact de points chauds.
- Manipuler à l'écart des sources de chaleur et d'ignition.
- Ne pas utiliser d'air comprimé pour le transport ou la manipulation du produit.
- Manipuler à l'écart des produits réactifs (voir section 10).

7.2. Stockage

- Dans un local aéré, frais.
- A l'écart des sources de chaleur ou d'ignition.
- Sous gaz inertes.
- A l'écart des produits réactifs (voir section 10).
- Cuvette de retenue sous les récipients et installations de transport.
- Pour le stockage en vrac, consulter le producteur.



7.3. Utilisation(s) particulière(s)

- Pour toute utilisation particulière, consulter le fournisseur.

7.4. Matériaux d'emballage/transport

- Acier
- Acier inoxydable

7.5. Autres précautions

- Pas de flammes nues ou d'étincelles, ne pas fumer.
- Prévoir des installations électriques de sûreté.
- Mettre à la terre les installations.
- Prévenir les décharges électrostatiques.
- Avertir le personnel des dangers du produit.
- Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Acétate d'éthyle

VME (France) 2004

TLVC = 400 ppm

TLVC = 1.400 mg/m³

Remarque nationale: (FR)

Fiche toxicologique INRS n° 18 TMP n° 84

Acétate d'éthyle

TLV (ACGIH-USA) 2004

TWA = 400 ppm

TWA = 1.440 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

- Aération des locaux.
- Prévoir une aspiration locale adaptée si risque de décomposition de produit (voir section 10).
- Installer des dispositifs pour respecter les valeurs limites d'exposition.

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

8.2.1.1. *Protection respiratoire*

- En cas d'émanations, masque facial à cartouche de type A.
- Dans tous les cas où les masques à cartouche sont insuffisants/ appareil respiratoire à air ou autonome en milieu confiné/si oxygène insuffisant/en cas d'émanations importantes ou non contrôlées.
- Utiliser seulement un appareil respiratoire conforme aux règlements/ normes nationaux/internationaux.

8.2.1.2. *Protection des mains*

- Gants de protection à résistance chimique
- Matières conseillées: Caoutchouc butyle

8.2.1.3. *Protection des yeux*

- Lunettes de protection portées dans tous les cas d'opérations industrielles.
- Si risque de projections, lunettes chimiques étanches/écran facial.

8.2.1.4. *Protection de la peau*

- Vêtements couvrants adaptés à la manipulation des produits chimiques.
- Survêtement/bottes en caoutchouc butyle si risque de projections.

8.2.1.5. *Mesures d'hygiène spécifiques*

- Douches et fontaines oculaires.
- Consulter l'hygiéniste industriel ou l'ingénieur de sécurité pour une sélection de l'équipement de protection individuelle adapté aux conditions de travail.



8.2.2. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

- Respecter les réglementations locales et nationales sur les rejets aqueux (voir section 15).

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: Fruitée

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition	: 77 °C
Point d'éclair	: -4 °C <i>Remarque:</i> Facilement inflammable
Inflammabilité	: <u>Limite supérieure:</u> 11,5 % (v) <u>Limite inférieure:</u> 2,2 % (v)
Danger d'explosion	: <i>Remarque:</i> Avec certains matériaux (voir section 10).
Pression de vapeur	: 93 hPa <i>Température:</i> 20 °C
Densité	: <u>Densité relative:</u> = 0,9
Solubilité	: Eau 80 g/l <i>Température:</i> 25 °C <i>Remarque:</i> Décomposition au contact de l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: <u>log P o/w:</u> = 0,7
Densité de vapeur (air=1)	: 3,04

9.3. Autres caractéristiques physico-chimiques

Point/intervalle de fusion	: -83 °C
Auto-inflammabilité	: 430 °C

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Conditions à éviter

- Chaleur/Sources de chaleur
- Flamme nue, étincelles

10.2. Matières à éviter

- Les agents oxydants
- Les bases fortes
- Les acides forts



- Les métaux alcalins
 - Certaines matières plastiques.
- 10.3. Produits de décomposition dangereux**
- Acide acétique
 - Monoxyde de carbone
- 10.4. Autres informations**
- La vapeur plus lourde que l'air, se répand au ras du sol.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

- Voie orale, LD 50, rat, 6.100 mg/kg
- Voie dermique, LD 50, lapin, > 18.000 mg/kg
- Inhalation, LC 50, 4 h, rat, 29 - 59 mg/l

Irritation

- Lapin, non irritant (peau)
- Lapin, légèrement irritant (yeux)

Sensibilisation

- Cobaye, non sensibilisant (peau)

Toxicité chronique

- Inhalation, rat, organe(s) cible(s): voies respiratoires supérieures, 350 ppm, 100jour(s), pas d'effet systémique
- Effet mutagène in vitro mais pas in vivo

Appréciation

- Effet légèrement irritant pour les yeux
- Effet mutagène in vitro

11.2. Effets pour la santé

Effets principaux

- Irritant pour les muqueuses et les yeux.
- Risque d'altérations du système nerveux central.

Inhalation

- Irritation légère du nez.
- A hautes concentrations, maux de tête et nausées.
- A hautes concentrations, vertiges et somnolence.
- A hautes concentrations, risque de narcose.
- En cas d'expositions répétées ou prolongées, à hautes concentrations : risque de maux de gorge, de saignements de nez.

Contact avec les yeux

- Irritation modérée.

Contact avec la peau

- Le produit peut être absorbé par la peau saine.
- Lors de contacts prolongés : irritation légère.
- Lors de contacts répétés : sécheresse et gerçures de la peau.

Ingestion

- Irritation de la bouche, de la gorge.
- Nausées, vomissements et diarrhée.
- Si ingestion de quantité importante : vertiges et somnolence.
- Si ingestion de quantité importante : risque de narcose.
- Si ingestion de quantité importante : risque de broncho-pneumonie chimique par aspiration du produit dans les voies respiratoires.



12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Ecotoxicité

Ecotoxicité aiguë

- Poissons, Pimephales promelas, LC 50, 96 h, 230 mg/l
Conditions: eau douce
- Crustacés, Daphnia magna, EC 50, 24 h, 2.500 mg/l
Conditions: eau douce
- Algues, Scenedesmus subspicatus, NOEC, biomasse, 72 h, > 100 mg/l
Conditions: eau douce

Ecotoxicité chronique

- Résultat: pas de données

12.2. Mobilité

- Air, volatilité, Constante de Henry (H) 14 - 24 Pa.m³/mol
Conditions: 25 °C
- Eau, évaporation, t 1/2 5 - 134,4 heure(s)
Conditions: valeur estimée
- Sol/sédiments, log KOC 8,8
Résultat: évaporation et percolation significatives

12.3. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique

- Air, dégradation, t 1/2 8,3 jour(s)
- Eau, hydrolyse, t 1/2 24 mois
Conditions: pH 7

Dégradabilité biotique

- Aérobic, test biodégradabilité facile/fiole fermée, dégradation 28 jour(s)
Résultat: facilement biodégradable

12.4. Potentiel de bioaccumulation

- Bioconcentration: log P o/w 0,73
Conditions: valeur estimée

12.5. Effets nocifs divers

- Evaluation en cours.

12.6. Appréciation

- Le danger pour l'environnement aquatique est limité en raison des propriétés du produit:
- . sa faible toxicité pour les organismes aquatiques.
- . sa biodégradabilité facile.
- Mobilité élevée.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Traitement des déchets

- Traiter en conformité avec les réglementations locales et nationales.
- Envoyer le produit dans une installation d'incinération pour déchets dangereux agréée.

13.2. Traitement des conditionnements

- Rincer les conditionnements avec un hydrocarbure peu volatil et traiter l'effluent comme les déchets.
- Ou
- Envoyer le conditionnement dans une installation d'incinération pour déchets dangereux agréée.
- Les emballages qui ne peuvent être nettoyés doivent être traités comme les déchets.



14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU	1173
Classe IATA:	3
Groupe d'emballage:	II
Étiquette:	FLAMMABLE LIQUID
PSN: ETHYL ACETATE	
Classe IMDG:	3
Groupe d'emballage:	II
Étiquette:	LIQUIDE INFLAMMABLE
Numéro panneaux citernes:	1173
EmS:	F-E, S-D
Dénomination IMDG: ACETATE D'ETHYLE	
Classe ADR/ADNR:	3
Groupe d'emballage:	II
Étiquette:	3
Numéro panneaux citernes:	33/1173
Dénomination ADR/RID: ACETATE D'ETHYLE	
Classe RID:	3
Groupe d'emballage:	II
Étiquette:	3
Numéro panneaux citernes:	33/1173
Dénomination ADR/RID: ACETATE D'ETHYLE	

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Etiquetage CE

- Nom du(des) produit(s) dangereux (à faire figurer sur l'étiquette): Acétate d'éthyle
- Etiquetage selon la Directive 67/548/CEE.

Symboles	F	Facilement inflammable
	Xi	Irritant
Phrases R	11	Facilement inflammable.
	36	Irritant pour les yeux.
	66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrases S	(2)	(Conserver hors de la portée des enfants.)
	16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles --- Ne pas fumer.
	26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	33	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

15.2. Informations complémentaires (étiquette pour emballage)

- Spécifier sur l'étiquette: ETIQUETAGE CE



16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Objet de la dernière mise à jour

- System maintenance

Cette FDS est destinée uniquement au pays pour lequel elle est applicable. Par exemple, cette FDS n'est pas destinée à être utilisée ou distribuée en Amérique du Nord. Merci de contacter à cette fin, la société américaine **RENOLIT** représentative pour les FDS utilisées officiellement en Amérique du Nord.

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

